

## D-2020-127

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	72
Votants	78

## Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération,  
légalement convoqué le 17 juillet 2020,  
s'est réuni, en session ordinaire en Salle Espace Expo - Route de  
Bordeaux - 47200 MARMANDE,  
sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SYNDICAT MIXTE LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE -  
Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin  
FAGES - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre  
CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jonathan  
BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-  
Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent  
CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT -  
Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG -  
Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy  
IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE  
- Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Dominique MARTIN - Michel  
MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD -  
Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR  
- Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Romain TOSCHI - Jacques  
VERDELET

### Absents ou excusés

Christian PEZZUTTI - Daniel BENQUET - Jérôme BISSIÈRES - Maud CARUHEL - Pierre FEYRIT - Emmanuelle  
MARCHAND - Nadine ZANARDO

### Pouvoirs de

Christian PEZZUTTI A Daniel BORDENEUVE - Daniel BENQUET A Martine CALZAVARA - Jérôme BISSIÈRES A  
Gaëtan MALANGE - Maud CARUHEL A Dominique MARTIN - Pierre FEYRIT A Jean-Claude FEYRIT -  
Emmanuelle MARCHAND A Alain PASCAL

### Secrétaire de séance

Alain LERDU

# DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SYNDICAT MIXTE LOT-ET-GARONNE NUMERIQUE

## Objet de la délibération

Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique

## Visas

Vu l'article L.5721-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2020-06-22-007 portant modification des statuts du syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique,

Vu la délibération D2014C07 portant désignation des délégués de la communauté d'agglomération au syndicat mixte d'aménagement numérique,

Vu la délibération D2013A06 du 14 février 2013 approuvant l'adhésion de VGA au syndicat mixte d'aménagement numérique du Lot-et-Garonne,

## Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que ce syndicat a pour missions socles :

- L'animation et la coordination de l'aménagement numérique du territoire,
- La mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique du territoire.

Le syndicat propose également des missions complémentaires :

- La mise en place d'infrastructures de communication Très Haut Débit,
- L'assistance des membres relevant d'un déploiement privé
- L'exploitation des réseaux publics de communication électronique existants.

Conformément à l'article 9.1 des statuts du syndicat, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant délégué de Val de Garonne Agglomération au sein du comité syndical.

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L. 2121-21 2<sup>e</sup> alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 dernier alinéa, applicables aux syndicats mixtes ouverts, stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations u aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

### Le Conseil Communautaire,

**Décide** à l'unanimité de ne pas voter au bulletin secret,

**Désigne** les représentants de Val de Garonne Agglomération auprès de ce syndicat :

- **Membre titulaire** : Charles CILLERES
- **Membre suppléant** : Alain LERDU

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

#### Résultat du vote

<b>Votants</b>	<b>78</b>	
<b>Pour</b>	<b>78</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

#### Publication / Affichage

Le 28/07/2020

Fait à Marmande le 23 juillet 2020

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération